



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 12 février 2020**

Date de
convocation :
1^{er} février 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de
conseillers en
exercice : 14

Présents : M. WEISS Damien, Mme DUTEY Sylvie, M. SIEDEL Dominique, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER et Mme SCHALL Nathalie.

Présents : 13

Procuration : 0

Absent(s) excusé(s) : Mme KLINGLER Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie HAMMENTIEN

Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux que la séance débiterait par un échange avec M. Julien GIROU, habitant de DURRENBACH et ancien technicien dans le domaine de la téléphonie.

En effet, dans le cadre de l'éventuelle installation d'une antenne relais sur le ban communal, M. GIROU a proposé spontanément son intervention en conseil, afin de répondre à toutes les questions que pourraient se poser les conseillers et de leur permettre de prendre une décision plus éclairée.

Il a démarré son exposé par des notions générales et l'explication du fonctionnement d'une antenne relais, en donnant de nombreuses données chiffrées permettant de bien comprendre l'impact d'un tel dispositif. Les exemples concrets qui ont été fournis et la comparaison avec les appareils utilisés au quotidien par tous (micro-ondes, téléphone, télé, ordinaire, etc) ont permis de bien comprendre les impacts d'une telle installation, au regard des enjeux que cela représente pour la commune. Sans parler d'avantages ou d'inconvénients, les explications données ont permis de comprendre beaucoup de choses qui étaient inconnues à ce jour pour les conseillers.

M. GIROU a également expliqué quelles étaient les différentes étapes de l'instruction d'un dossier d'installation d'une antenne relais, en insistant sur le fait qu'une telle démarche se faisait toujours en toute transparence et s'accompagnait obligatoirement par la mise à disposition des riverains d'un dossier d'information très complet.

Il a su répondre à toutes les questions qui lui ont été posées et a quitté la séance après 1h30 d'échanges. Il reste à la disposition de la commune en cas de besoin, afin d'apporter tout complément d'information.

La séance s'est ensuite poursuivie de manière habituelle, avec l'approbation de la séance du 11 décembre 2019 et l'ordre du jour suivant :

2020-01 : Suppression d'un poste d'agent polyvalent à temps non complet

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 9 novembre 1995 du Conseil municipal créant un emploi permanent à temps complet d'un agent technique,

Vu la délibération n°2019-59 du 14 novembre 2019 relative à la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire qui indique aux conseillers municipaux que suite à la promotion d'un agent sur le grade d'agent de maîtrise, il convient de supprimer son ancien poste d'agent technique polyvalent et de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE SUPPRIMER à compter du 13/02/2020 le poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet, créé en date du 09/11/1995, pour une durée hebdomadaire de 35h,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

D'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches liées à cette suppression.

2020-02 : Renouvellement du contrat de l'ATSEM – Grande section maternelle

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018 créant le poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17H30 et fixant le niveau de recrutement et de rémunération,

Vu la déclaration de vacance de l'emploi d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles contractuel enregistrée sous le n°06720017689 par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Vu le contrat signé en date du 1^{er} janvier 2019 et recrutant Mme DENNI Stéphanie en CDD pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, contrat renouvelable pour une période de 3 années maximales dans la limite de 6 ans,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER au renouvellement du contrat de Mme DENNI Stéphanie, et de lui établir un contrat de travail à durée déterminée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, dans le grade d'ATSEM principal de 2ème classe,

DE MAINTENIR les mêmes missions et conditions d'emploi pour l'intéressée, avec une durée hebdomadaire de travail de 17h30,

D'AUTORISER M. le Maire à signer ce renouvellement contrat et tous les documents s'y rapportant,

DE PREVOIR les dépenses au budget de l'année 2020.

2020-03 : Entretien des poteaux d'incendie par le SDEA

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du 7 janvier 2020 du SDEA relatif au contrôle des appareils de lutte contre l'incendie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui indique que le SDEA propose la vérification des 45 poteaux d'incendie de la commune, raccordés sur le réseau de distribution d'eau potable du syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

DE CONFIER au SDEA le contrôle annuel 2020 des poteaux d'incendie de la commune de DURRENBACH, comprenant notamment :

- la vérification des bouches à clés et des plaques indicatrices des vannes de sectionnement,
- la vérification du bon fonctionnement des appareils par manipulation et purge et par manœuvre des vannes de sectionnement,
- la mesure de la pression statique et la mesure du débit à la pression résiduelle de 1 bar,
- la transmission par voie électronique d'un tableau récapitulatif des contrôles effectués, des mesures de débit/pression et des éventuels dysfonctionnements constatés

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation.

DE PREVOIR la dépense au budget de la commune.

REPORTE - Etude de sol – Projet 21 Rue Principale

Délibération reportée en attente d'élément complémentaire sur le projet global de réhabilitation.

2020-04 : Fertilisation des terrains d'honneur et d'entraînement

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité d'entretenir les pelouses des terrains de football communaux pour conserver la qualité du gazon,

Vu le devis présenté par l'entreprise HEGE – Sols Sportifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER à la fertilisation des terrains d'honneur et d'entraînement avec des produits biologiques,

DE VALIDER auprès de l'entreprise HEGE – Sols Sportifs, 114 Lieu-Dit Schafbusch – 67160 WISSEMBOURG la mise en place d'un programme de fertilisation conformément au devis du 7 janvier 2020 pour un montant de 3 604 € HT,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR cette dépense au budget de la commune.

2020-05 : Cotisation foncière CAAA 2020

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA) du 10 février 2020,

M. le Maire informe les conseillers que comme tous les ans, il y a lieu de procéder au règlement des cotisations d'assurance-accidents agricoles du Bas-Rhin. Ces cotisations foncières enregistrent cette année une baisse de 4 %. La commune a opté pour l'affectation de l'argent de chasse au paiement de cette cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE RECONDUIRE le versement d'une cotisation identique à celle de l'année 2019, à savoir **750 € TTC**,

DE PREVOIR cette dépense au compte 6574 – subvention de fonctionnement du budget 2020.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce paiement.

2020-06 : Octroi d'une subvention – Association des Œuvres scolaires

Pour : 13 voix

Absentions : 0 voix

Contre : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association des Œuvres Scolaires en date du 20 janvier 2020,

Monsieur le Maire expose que l'association des œuvres scolaires (AOS) aide les écoles à organiser des sorties culturelles, met à leur disposition du matériel pédagogique et sportif et bon nombre d'autres aides. Suite au retrait de l'aide du Conseil Général, l'AOS a décidé d'apporter une aide supplémentaire concernant les activités sportives. Dans ce cadre, elle sollicite comme chaque année une aide forfaitaire de 1,50 € par enfants scolarisés, sur la base de 81 enfants scolarisés à Durrenbach en école maternelle et élémentaire en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention de 121,50 € à l'Association des Œuvres Scolaires.

DE PREVOIR la dépense au budget 2020.

DIVERS :

- 1) Projet touristique
- 2) Point d'information périscolaire
- 3) Elections municipales : liste des assesseurs

Le Maire,
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Sylvie DUTEY	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	